

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire, également convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Etaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane, M. MOREAU Patrick, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, Mme VASSEUR Corinne, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. LOSTUZZO Jean-Luc, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme AZOUANI Zahia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. SARR Alhassan, M. PREMEL Patrick

Pouvoirs :

M. REBEYROLLE Pascal donne pouvoir à M. MOREAU Patrick
Mme HAZEBROUCK Nicole donne pouvoir à Mme LEGRAND Martine
M. GARBE Alain donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. ANTY Olivier
Mme CHABOT Elisabeth donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme COLAROSSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. LACASSAGNE Sylvain donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel

Absents :

Mme NEZAR Houria
Mme HERLEM Marlène
Mme MORTAGNE Isabelle
M. FOIREST Pierre
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. MOREAU Patrick a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 7 novembre 2025
- Date d'affichage : 7 novembre 2025
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 10
- Nombre d'absents : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-052 : Département du Val d'Oise - Communication du rapport d'activité sur les Espaces Naturels Départementaux et Locaux 2023-2024

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,
Vu la délibération n° 2025-035 du 16 juin 2025 portant création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) d'intérêt local sur l'île de Champagne-sur-Oise en collaboration du Département du Val d'Oise et du Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise,

Considérant les partenariats mis en œuvre entre le Département du Val d'Oise et la CCHVO,

Considérant les Espaces Naturels Sensibles situés sur le territoire de la CCHVO,

Considérant l'acquisition de l'île des Aubins située à Bruyères-sur-Oise par le Département du Val d'Oise,

Considérant la signature de la convention de partenariat entre le département et la CCHVO relative à la gouvernance des forêts domaniales,

Considérant la présentation du rapport d'activité sur les espaces naturels départementaux et locaux 2023-2024 du Département du Val d'Oise,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **PREND ACTE** de la transmission du rapport d'activité sur les espaces naturels départementaux et locaux 2023-2024 du département du Val d'Oise

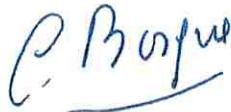
Article 2 : **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Rendu exécutoire le 21/11/2025
Affiché le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025

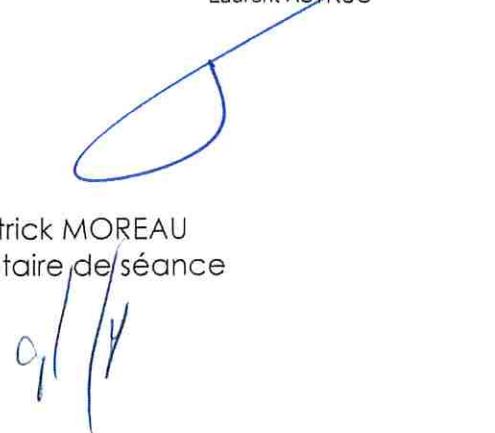
Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Catherine BORGNE
Présidente

Patrick MOREAU
Secrétaire de séance



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérécours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).